

Politique agricole: protocole à la Convention alpine sur l'agriculture de montagne

2006/0059(CNS) - 19/06/2006 - Acte final

OBJECTIF : conclusion, au nom de la Communauté européenne, du protocole de la convention alpine de 1991 sur l'agriculture de montagne.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/655/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une décision concernant l'approbation d'un protocole à la convention alpine sur l'agriculture de montagne, qui vise à encourager une agriculture compatible avec l'environnement dans la région des Alpes.

Le protocole fixe des mesures au niveau international afin de conserver et d'encourager l'agriculture de montagne adaptée aux sites et compatible avec l'environnement; il vise à reconnaître et à assurer dans la durée sa contribution essentielle au maintien de la population et à la sauvegarde d'activités économiques durables, notamment à travers la production de produits typiques de qualité, à la sauvegarde du cadre de vie naturel, à la prévention des risques naturels, à la conservation de la beauté et de la valeur récréative du paysage naturel et rural ainsi qu'à la vie culturelle de l'espace alpin.